



## INSTITUTION



# Le Département renforce son engagement en faveur de l'emploi de personnes en situation de handicap

Le Conseil départemental et le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP) ont signé lundi 21 novembre une nouvelle convention de trois ans qui vient renforcer la politique d'insertion et de maintien dans l'emploi portée par le Département de la Dordogne à double titre : par ses compétences et en sa qualité d'employeur.

*Publié le 21 novembre 2022*

Le Département de la Dordogne et le FIPHFP avaient déjà signé une première convention pour la période 2019-2021. Un premier engagement qui s'était traduit en interne par la mise en œuvre d'actions structurelles en faveur des agents en situation de handicap.

Grâce aux financements du FIPHFP, le Conseil départemental, en lien avec ses acteurs internes (DRH, référente handicap, conseillers de prévention, médecin de prévention...), a mis en place des actions qui ont permis de faire progresser le taux de bénéficiaires à l'obligation d'emploi de façon régulière, le faisant évoluer de 6,40% en 2017 à 7,30 % pour 2021. Soit près de 200 agents

Aujourd'hui, la collectivité souhaite aller plus loin et désire renforcer cette politique d'insertion et de maintien dans l'emploi et lui donner une véritable impulsion par la signature d'une nouvelle convention triennale avec le FIPHFP.

Dans le sillage de la précédente convention, le Département de la Dordogne souhaite s'inscrire dans la durée par cette nouvelle convention, en se fixant des objectifs clairs et en proposant des actions lui permettant de pérenniser une véritable politique du handicap structurée.

Pour poursuivre ce travail engagé, le Département s'est fixé cinq axes prioritaires qui seront déclinés au cours des trois prochaines années :

- › Augmenter le taux d'emploi à 8% fin 2024 (soit 219 agents),
- › Renforcer la lisibilité et la cohérence de la politique handicap,
- › Poursuivre le recrutement des agents en situations de handicap (21 personnes au total dont 6 apprentis sur les 3 ans),

› Consolider le maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap  
<https://www.dordogne.fr/information-transversale/actualites/le-departement-renforce-son-engagement-en-faveur-de-lemploi-de-personnes-en-situation-de-handicap-22333080?>

- Consolider le maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap,
- Former, communiquer et sensibiliser les agents sur la thématique du handicap au travail.

**A travers cette nouvelle convention, un budget global de 564 000 € est alloué à l'emploi d'agents en situation de handicap**, dont 281 000 € sont apportés par le FIPHFP. Sur cette enveloppe **globale**, 145.800€ sont consacrés au recrutement, 110.811 € au maintien à l'emploi ou encore 134.175€ à l'accueil en apprentissage.

Cet engagement financier va permettre de consolider la politique handicap du Département et de la faire évoluer dans une démarche globale volontariste et responsable.

## **A propos du FIPHFP**

Créé par la loi du 11 février 2005 et mis en place fin 2006, le FIPHFP, Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique, finance les actions de recrutement, de maintien dans l'emploi, de formation et d'accessibilité des personnes en situation de handicap dans les trois fonctions publiques (ministères, villes, conseils départementaux et régionaux, hôpitaux...). Il intervient sur l'ensemble du territoire et pour tous les employeurs publics en proposant des aides ponctuelles sur sa plateforme en ligne, ou par l'intermédiaire de conventions pluriannuelles avec les employeurs et dans le cadre du programme accessibilité. Depuis sa création, le taux d'emploi dans les trois Fonctions publiques est passé de 3,74 % en 2006 à 5,44 % en 2021.

Le FIPHFP est un établissement public national dirigé par Marc DESJARDINS : « il est placé sous la tutelle des ministres chargés des personnes handicapées, de la Fonction publique de l'État, de la Fonction publique territoriale, de la Fonction publique hospitalière et du budget » (décret n° 2006-501 du 3 mai 2006). Sa gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts.

[www.fiphfp.fr](http://www.fiphfp.fr) (<http://www.fiphfp.fr>)

## **A propos de La Banque des Territoires**

Créée en 2018, la Banque des Territoires est un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts. Elle rassemble dans une même structure les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée client unique, elle propose des solutions sur mesure de conseil et de financement en prêts et en investissement pour répondre aux besoins des collectivités locales, des organismes de logement social, des entreprises publiques locales et des professions juridiques. Elle s'adresse à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, avec l'ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales.

La Banque des Territoires est déployée dans les 16 directions régionales et les 35 implantations territoriales de la Caisse des Dépôts afin d'être mieux identifiée auprès de ses clients et au plus près d'eux.

Elle accompagne les grandes mutations en cours notamment celles dans les territoires, à ce titre elle se mobilise pour une plus grande inclusion, notamment celle en faveur de personnes en situation de handicap, conjointement à l'action du FIPHFP dont elle assure la gestion. Pour des territoires plus attractifs, inclusifs, durables et connectés.

[www.banquedesterritoires.fr](http://www.banquedesterritoires.fr) (<http://www.banquedesterritoires.fr>)

<https://www.dordogne.fr/information-transversale/actualites/le-departement-renforce-son-engagement-en-faveur-de-lemploi-de-personnes-en-situation-de-handicap-22333080?>

